



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conseil économique et social

Question écrite n° 103370

Texte de la question

M. Dino Cinieri attire l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur la contribution du Conseil économique et social au livre blanc sur une politique de communication européenne. Il lui demande de lui préciser ses intentions au regard de la proposition tendant à mieux collaborer avec les médias, notamment en améliorant la fourniture par les institutions européennes d'informations et de données d'actualité.

Texte de la réponse

La contribution du Conseil économique et social européen au « Livre blanc sur une politique de communication européenne » constitue un élément important du débat et de la réflexion menés par les institutions européennes afin d'améliorer la communication sur les sujets européens en direction des citoyens. En France, cette réflexion a été engagée dès le lendemain du référendum sur le traité constitutionnel. De nombreuses mesures ont été prises depuis le mois de juin 2005. L'action du Gouvernement dans le domaine audiovisuel est une action d'encouragement ; la fixation de la grille des programmes et des contenus éditoriaux appartenant aux opérateurs audiovisuels. Dans ce cadre, la ministre déléguée aux affaires européennes a rencontré dès sa prise de fonctions les dirigeants des chaînes de service public audiovisuel pour évoquer avec eux les améliorations à apporter en la matière, comme l'inscription dans le contrat d'objectifs et de moyens d'un objectif de formation des cadres à l'Europe, ainsi que l'introduction dans le cahier des charges des chaînes publiques d'un objectif d'information du public sur les questions européennes. Cet effort de formation passe également par le renforcement des enseignements sur l'Europe dans les écoles de journalisme à l'issue d'une concertation actuellement en cours. La fourniture de contenus et de données d'actualité aux médias constitue aussi une priorité. Le ministère des affaires étrangères s'emploie à proposer aux médias des contenus directement utilisables : mise en ligne de dossiers d'actualité sur le site internet touteleurope.fr, points presse quotidiens sur le site du ministère des affaires étrangères, relais du porte-parole de notre représentation permanente à Bruxelles auprès des correspondants de la presse française, politique de formation et d'invitation de journalistes. Le cycle des hautes études européennes, qui sera installé par le Premier ministre en février 2007, accueillera parmi les rangs de sa première promotion 14 % d'auditeurs issus du monde des médias et du journalisme. Par ailleurs, des efforts sont menés depuis plusieurs années par certaines chaînes : ouverture en 2000 d'une représentation de France 2 à Bruxelles, émissions « France Europe Express » sur France 3 et « Le Forum des Européens » sur Arte. Dans le cadre de la préparation du 50e anniversaire des traités de Rome, la ministre déléguée aux affaires européennes a apporté son soutien à un téléfilm de fiction, intitulé « Nous nous sommes tant haïs » sur la réconciliation franco-allemande à travers l'histoire d'une Française et d'un soldat allemand. Cette coproduction franco-autrichienne sera diffusée par France 3 le 24 mars 2007. L'action de la ministre déléguée vise également à associer les médias locaux : à l'occasion de chacun de ses déplacements en province, un projet financé par l'Union européenne fait l'objet d'une communication en direction de la presse nationale et de la presse quotidienne régionale. Le soutien aux organisations de la société civile participant au débat européen constitue également l'un des axes de la politique de communication de la ministre déléguée aux affaires européennes. Il se manifeste tout d'abord par un soutien financier à des associations ou à des

événements ayant trait à l'Union européenne : organisation de la journée de l'Europe, préparation de la commémoration du cinquantième anniversaire de la signature des traités de Rome... La ministre déléguée aux affaires européennes a ainsi apporté son soutien à plus de 40 associations en 2005. Les principales associations sont réunies tous les six mois depuis janvier 2006 par son cabinet afin de coordonner leurs actions et de faire le point sur les projets menés. S'agissant de la société civile, sa participation au débat européen pourra être renforcée dans le cadre du programme « l'Europe pour les citoyens » mis en oeuvre par la Commission européenne. Son objet est la mise en oeuvre locale de projets contribuant à la formation d'un « espace public européen » : jumelages, promotion des valeurs européennes, recherche et vulgarisation... Ce programme, dont la France souhaitait la création, entre en phase opérationnelle en janvier 2007 avec le lancement des premiers appels à projets. Il devrait constituer un relais financier utile pour les organisations de la société civile française.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103370

Rubrique : État

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9472

Réponse publiée le : 13 février 2007, page 1535